

Élections du Conseil Pastoral 2013

1^{er} tour : du 1^{er} au 9 juin 2^{ème} tour : 29/30 juin

Le dernier renouvellement du Conseil Pastoral a eu lieu en 2011. Cette année, 7 membres arrivent au terme de leur mandat ; et nous allons prochainement élire de nouveaux représentants de la communauté.

Au titre du baptême, tous les fidèles laïcs sont appelés à s'engager pour la construction du Royaume de Dieu dans le monde. Ils peuvent aussi être appelés à apporter leur coopération à l'animation pastorale de l'Église, en aidant le curé dans sa charge de pasteur.

Il est important de rappeler le rôle des trois instances au service de la vie paroissiale :

► **Équipe d'Animation Paroissiale (EAP)** *pour le Groupement Paroissial*

Constituée du curé, du vicaire et de 4 fidèles laïcs qui, au titre de leur baptême et de leur confirmation, coopèrent à l'exercice de la charge pastorale confiée par l'évêque au curé. Ils sont nommés au nom de l'évêque et reçoivent chacun une lettre de mission (pour 3 années renouvelables).

Son rôle : elle discerne les besoins de la paroisse, élabore les réponses à apporter, cherche à connaître les habitants du groupement paroissial, accompagne les différents domaines de la vie paroissiale (liturgie, préparation aux sacrements,...), veille au renouvellement des responsables. L'EAP exerce sa mission en concertation avec le CP, et, est attentive aux orientations diocésaines.

Ses membres : *p. Pierre Bothuan, p. François-Laurent Cœur, Marie-Bénédicte Choueri, Catherine Delaporte, Marie-Claude Pillot, Michel Geslin.*

► **Conseil Paroissial pour les Affaires Économiques (CPAE)**

Un CPAE pour chacune des 3 paroisses.

Le CPAE est la seule instance paroissiale obligatoire de droit.

Son rôle : Il aide le curé pour l'administration des biens de la paroisse. Il exerce donc un rôle complémentaire à ceux de l'EAP et du CP.

Ses membres :

Marly/Le Pecq : *p. Pierre Bothuan (président) ; Dominique Cadillat (vice-président, trésorier) ; Marc Duchesne (trésorier adjoint) ; Max de Portzamparc ; Jocelyne Berthet ; Catherine Pozzi, Catherine Delaporte, Marie Catherine Tissier*

Le Port-Marly : *p. Pierre Bothuan (président) ; Michel Turnau (vice-président) ; Philippe Gonçalves (trésorier adjoint) ; Monique Ferrero, Stéphane Arnaud*

L'Étang-la-Ville : *p. Pierre Bothuan (président) ; Henri Frey (vice président, trésorier) ; Viviane de Clippelle ; Alain Lestang ; Georges Orain ; Robert Prieur ; Luc Delaunay ; Arnaud Genouville.*

► **Conseil Pastoral (CP)** *pour le Groupement Paroissial*

Suite à l'ordonnance de 2008 de Mgr Aumonier, le Conseil Pastoral de notre Groupement Paroissial a revu ses statuts. Pour que vous compreniez mieux son rôle et son fonctionnement, vous trouverez des extraits de ces statuts au dos de cette page.

Extraits des statuts du Conseil Pastoral

Le Conseil Pastoral représente la communauté chrétienne auprès du curé. C'est une instance de réflexion et de proposition, et non de mise en oeuvre

Le rôle propre du Conseil Pastoral :

- ▶ **Expression de la communauté dans sa diversité** : il est le lieu qui doit permettre la prise en compte du plus grand nombre quant à la vie du groupement paroissial.
- ▶ **Proposition** : il est une force de proposition pour le Groupement Paroissial, afin de stimuler sa créativité missionnaire.
- ▶ **Évaluation** : y sont relus, régulièrement, tous les aspects de la mission du Groupement Paroissial, afin de veiller à son authenticité évangélique.
- ▶ **Prospective pour l'avenir** : il s'efforce d'anticiper les évolutions du Groupement Paroissial à moyen et long terme.

Le Conseil Pastoral est constitué :

- ▶ des membres de droit (prêtres et diacres),
- ▶ de 9 membres élus par la communauté (**5** pour Marly-le-Roi/Le Pecq, **2** pour L'Étang -la -Ville, et **2** pour Le Port-Marly),
- ▶ et, **si besoin**, de 3 membres cooptés, pour compléter la représentativité de la communauté, au-delà des 9 membres élus, soit un maximum de 12 membres laïcs.

On veillera à ce que soient représentées les différentes réalités et sensibilités locales, une juste répartition géographique, la parité entre hommes et femmes et les différents âges.

Le fonctionnement du Conseil :

Le Conseil se réunit, si possible, 6 fois par an. Il peut aussi travailler par commissions.

Au moins une fois tous les deux ans, l'ordre du jour doit permettre aux membres du Conseil de faire le point sur leurs communes responsabilités et sur l'action du Conseil.

Le renouvellement du Conseil Pastoral :

Le Conseil est renouvelable par moitié tous les 2 ans. Ses membres sont élus pour 4 ans et ne peuvent pas effectuer 2 mandats consécutivement.

Le mode de communication avec la communauté :

Attentif aux événements qui rythment la vie de la communauté et la vie locale, dans toutes ses dimensions, le Conseil s'en fait le fidèle rapporteur. Il alimente ainsi sa réflexion. Ce qui l'amène, par ailleurs, à formuler les propositions qui lui semblent utiles à l'évangélisation de la communauté, tant dans sa globalité que sa diversité, comme à évaluer les actions mises en oeuvre dans cet esprit.

Le Conseil aura le souci de communiquer avec elle sur les actions mises en oeuvre suite à ses propositions, en usant des vecteurs disponibles au sein du Groupement.

Le Conseil Pastoral, instance qui permet à notre groupement paroissial de vivre la synodalité !

La finalité du Conseil Pastoral (CP) est de favoriser l'action pastorale. Celle-ci ne doit pas s'entendre au sens restreint de l'action du pasteur : mais il s'agit de l'action de toute la communauté. **Le conseil représente la communauté. Il est la conscience dont se dote la paroisse pour progresser dans la fidélité à sa nature et à sa mission.** Le CP n'est pas le conseil du curé mais le conseil de la paroisse.

Le Conseil représente la paroisse. Il est le reflet de celle-ci et doit donc contenir au maximum la diversité présente dans la paroisse. La présidence du conseil revient au curé, en tant qu'il préside à l'Eucharistie et qu'il préside à la construction de la communauté. La présence du curé manifeste que l'Eglise est édiflée par l'Esprit Saint notamment grâce à la Parole de Dieu et aux sacrements. Mais présider la communauté n'est pas un acte isolé : c'est la direction d'une action qui est menée avec le concours de tous, où chacun participe selon ses charismes propres. Concrètement, les prérogatives du président sont de fixer l'ordre du jour, de convoquer le CP, de veiller à l'exécution des décisions prises.

Le caractère « consultatif » du CP constitue sans doute une des pierres d'achoppement pour beaucoup de chrétiens sensibles aux valeurs de participation et de démocratie. La délibération se réalise par le concours de tous en union avec l'autorité pastorale et jamais sans elle et la décision finale revient à l'autorité pastorale, qui en est personnellement responsable. Un conseil ne peut pas se réunir sans le curé et prendre une décision que lui n'aurait pas acceptée.

Parler du caractère consultatif du CP signifie positivement que tous les membres du groupement paroissial méritent d'être entendus lorsqu'on veut veiller à ce que la vie et l'activité du peuple de Dieu soient plus conformes à l'Évangile.

Cependant, le Conseil ne décide pas, il élabore une décision en union avec ses pasteurs, qui ont alors une responsabilité de discernement et d'authentification.

«Conseil de veilleurs, le CP est aussi un conseil d'éveilleurs, parfois même de réveilleurs de la communauté paroissiale, en ce sens qu'il l'interpelle sur sa cohérence évangélique et l'invite sans cesse à prendre ses responsabilités dans la mission de l'Eglise en ce lieu. [...] Il est en quelque sorte la conscience de la communauté paroissiale. Bien plus, au fil du temps, en vertu même de son rôle de conscience critique, le CP sera la mémoire vivante de la paroisse.» (Alphonse Borrás).

D'après l'intervention de Dominique Barnérias devant le Conseil Pastoral en septembre 2009.

Dominique est prêtre du diocèse de Versailles. Sa thèse de doctorat est publiée sous le titre : *« La paroisse dans les synodes diocésains français de 1938-2004. »* (Editions DDB)

Rappelons-nous, notre synode diocésain a joué le même rôle : présidé par l'évêque ; délégués de l'assemblée synodale élus par les catholiques du diocèse et non choisis par l'évêque ; caractère consultatif ; assemblée synodale image du diocèse, etc...

L'Eglise paroissiale peut donc vivre grâce au CP de manière habituelle ce qu'un diocèse vit dans un synode.

Le CP est vraiment le lieu qui permet à la paroisse de vivre habituellement la synodalité.

Mode de désignation des membres du Conseil

Concrètement → l'élection de Juin 2013

Voici les noms des personnes qui sont actuellement au Conseil Pastoral :

► **Membres de droit :**

► *Pierre Bothuan, François-Laurent Cœur et Hubert Lecomte, prêtres.
Raymond Jarnet et Patrice Laurence, diacres.*

► **Membres** (*membres en fin de mandat ; # démissionnaire pour déménagement)

*Brigitte Belliard, Vincent Bohec, **Apolline Chastagnier***, **Artur de Freitas***, Nathalie Graffin, **Dominique Lafon***, Guy Larible, **Jacqueline Laurence***, **Marie-José Lézaud***, **Marielle Papeil Lalande #**, **Georges Rallu***, **Julia Vasquez***.*

Les membres de l'actuel Conseil en fin de mandat ne peuvent être réélus.

1^{ère} étape : **1^{er} tour : 1^{er} au 9 juin 2013**

Chacun est invité à **proposer les noms de 2 ou 3 personnes** qu'il aimerait voir siéger au Conseil Pastoral. Pour que notre Groupement Paroissial soit représenté dans toute sa diversité, il est bon de proposer en priorité des personnes qui ne soient pas déjà investies dans d'autres domaines de la vie paroissiale.

2^{ème} étape : Les personnes dont les noms ont été proposés sont invitées à participer à **une réunion au cours de laquelle sont présentés et explicités le rôle du CP et la mission de ses membres**. A l'issue de cette réunion, chacun aura une semaine, pour exprimer son choix d'être (ou non) candidat au poste de membre du CP, au titre de sa paroisse d'appartenance.

→ **Information sur la mission du Conseil Pastoral : vendredi 14 juin**

à 20h30 à st Thibaut, salle st Robert, avec Geneviève Verdaguer, responsable du Service diocésain d'Accompagnement des Laïcs en Mission Ecclésiale pour tous les 'nominés' (ouvert à toute la communauté).

3^{ème} étape : Par un vote au cours des messes dominicales, chacun élit le (les) membre(s) qui représenteront la communauté au CP, sur la base des listes de candidats déclarés.

→ **2^{ème} tour : 29 et 30 juin**

Vous élirez, parmi les personnes qui auront accepté de se présenter, celles qui rejoindront le Conseil Pastoral :

- 2 personnes pour Marly/Le Pecq,
- 2 personnes pour L'Etang-la-Ville,
- 1 personne pour Le Port-Marly.